

I. L'enracinement de la République (1870-1914)

Avant la défaite de Napoléon III à Sedan le 2 septembre 1870 nul n'imaginait le retour proche de la République. Les derniers plébiscites de Louis Napoléon Bonaparte semblaient au contraire montrer la solidité du régime impérial. La République s'installe, comme nous allons le voir, presque par surprise, dans des conditions improbables de défaite militaire, d'occupation étrangère et de victoire monarchiste aux élections législatives de février 1871. L'établissement de la République va s'avérer parfois douloureux et les Républicains sont contraints d'attendre jusqu'en 1879 pour passer maîtres de tous les pouvoirs. Une fois installée, elle n'échappe pas, à la fin du XIX^e siècle, à des remises en cause, à des crises souvent graves. Elle se révèle alors suffisamment résistante pour s'engager consolidée dans le XX^e siècle.

A. L'entrée en République (1870-1879)

I. La République provisoire (1870-1871)

a. *Le gouvernement de la Défense nationale*

Victor Hugo, revenu de l'exil auquel le régime impérial l'avait contraint, a immortalisé la période par le titre d'un de ses recueils de poèmes « L'année terrible ». Le pays connaît une occupation étrangère. Paris subit le siège des Prussiens, bientôt suivi par une révolution. L'Empire que l'on croyait solide s'effondre avec la défaite de Sedan et la capture de Napoléon III. La République est proclamée au balcon de l'Hôtel de ville de Paris, le 4 septembre 1870, par un groupe de députés parmi lesquels Léon Gambetta, Jules Favre. Elle l'a été la veille dans d'autres villes de France comme Lyon, Marseille ou Bordeaux, sans attendre l'initiative parisienne. La République, pour ceux qui s'en réclament, est alors le système le plus apte à sauver la patrie en danger. La référence à 1792 fonde à leurs yeux la légitimité du régime. Les députés parisiens forment un gouvernement de Défense nationale dans lequel on trouve Emmanuel Arago, Adolphe Crémieux, ancien membre du gouvernement de 1848, Jules Favre, Jules Ferry, Léon Gambetta, Louis-Antoine Garnier-Pagès, Alexandre Glais-Bizoin, Eugène Pelletan, Ernest Picard, Henri de Rochefort, Jules Simon. Le général Trochu se voit attribuer la présidence du gouvernement et les pleins pouvoirs militaires. Jules Favre est aux Affaires étrangères et Gambetta à l'Intérieur et à la Guerre. La proclamation que ce gouvernement

adresse au peuple français le 4 septembre atteste de sa précarité : « Le peuple a devancé la chambre qui hésitait ; pour sauver la patrie en danger, il a demandé la République. Il a mis ses représentants non au pouvoir, mais au péril. ». Les assemblées, le Corps législatif et le Sénat, sont réduites au silence. Gambetta quitte Paris assiégé le 7 octobre, rejoint Tours en ballon où il forme trois armées dans le but de dégager la capitale. Le 31 octobre, les gardes nationaux parisiens insurgés réclament des élections, un gouvernement révolutionnaire, une levée en masse. À Paris, des élections ont lieu, mais elles n'empêchent pas le ministre des Affaires étrangères, Jules Favre de signer l'armistice avec les Prussiens le 28 janvier 1871. Léon Gambetta indigné démissionne. Le chancelier Bismarck impose par l'article 2 de la convention d'armistice la tenue d'élections dans un délai de trois semaines « Afin de convoquer une assemblée librement élue qui se prononcera sur la question de savoir si la guerre doit être continuée ou à quelles conditions la paix doit être faite ».

Document 7

Léon Gambetta, Proclamation de Tours, 30 octobre 1870.

« Nous jurons de ne jamais nous rendre. Tant qu'il restera un pouce du sol sacré sous nos semelles, nous tiendrons ferme le glorieux drapeau de la révolution française. »

Joseph Reinach, *Dépêches, circulaires, décrets, proclamations et discours de Léon Gambetta (1^{er} septembre 1870 – 6 février 1871)*, t. I, G. Charpentier et Cie éditeurs, Paris, 1886

b. L'élection d'une assemblée monarchiste (février 1871)

14

Le décret du 29 janvier 1871 établit le nouveau cadre électoral en reprenant pour l'essentiel les dispositions de la loi du 15 mars 1849. Un scrutin de liste départemental met fin au régime des circonscriptions arbitrairement délimitées par l'administration impériale. La majorité relative suffit dès le premier tour avec au moins le huitième des électeurs inscrits pour être élu. Les candidatures multiples sont admises. Le contexte de cette élection est tout à fait particulier. Les Allemands occupent 26 départements, soit tout le quart Nord Est du pays lorsque les Français votent le 8 février 1871 dans un climat général d'insécurité. On vote sur la paix ou la guerre, on vote sur le régime. Les conservateurs font campagne pour la paix, alors que le républicain Gambetta préconise la résistance à outrance. Les premiers ont moins de mal à mobiliser l'électorat sur le thème sensible de la paix tout en restant discrets sur la question du régime.

Le succès des conservateurs est massif. Sur 675 sièges, les Monarchistes en remportent quelque 400, dont 180 pour les Légitimistes, partisans du comte de Chambord, petit fils de Charles X, adepte du drapeau blanc. Les Orléanistes qui soutiennent le comte de Paris, petit-fils de Louis-Philippe obtiennent 220 députés. À la différence des précédents ils ont assimilé une bonne partie de l'héritage de 1789 et acceptent le drapeau tricolore. Leur électorat est engagé dans les activités économiques modernes, l'industrie, le commerce ou la banque, alors

que celui des Légitimistes est plus représentatif de la noblesse de province. Les Républicains enlèvent quelque 250 sièges. Ce groupe est lui aussi hétérogène. On distingue parmi eux un centre gauche (78 députés) en train de se convertir progressivement à la République avec des personnalités comme Adolphe Thiers, ancien chef du parti de l'ordre sous la II^e République, Armand Dufaure, Auguste Casimir-Périer. Les républicains modérés (112) de la gauche républicaine sont groupés autour des quatre Jules, Favre, Ferry, Grévy, Simon. Une quarantaine de radicaux se rassemblent dans l'Union républicaine qui compte dans ses rangs des hommes comme Gambetta « le dictateur de Bordeaux », Georges Clemenceau, tous deux de la génération du Second Empire et des anciens de la Monarchie de Juillet ou de la II^e République, Louis Blanc, Alexandre Ledru-Rollin. Les Bonapartistes ne comptent qu'une vingtaine de représentants essentiellement élus en Charente et en Corse. Suite au discrédit de la défaite ils ne revendiquent pas toujours cette étiquette, ce qui rend leur comptage aléatoire.

Sociologiquement parlant, on est en présence d'une Assemblée composée pour le tiers de représentants de la noblesse, proportion plus forte qu'aux États généraux de 1789, de nombreux ruraux, peu au fait des bouleversements économiques engagés sous le Second Empire. Telle est l'Assemblée dont les travaux vont paradoxalement aboutir à la Constitution républicaine la plus durable jusqu'à ce jour. En fait, cette élection est un malentendu. Elle est le résultat d'une conjoncture exceptionnelle de guerre. Des élections partielles courant 1871 enregistrent déjà une progression des républicains.

c. La neutralisation de la République

La phase institutionnelle qui s'ouvre est floue et ambiguë. Dans l'attente d'une définition des institutions, la résolution du 17 février 1871 nomme « Monsieur Thiers chef du pouvoir exécutif de la République française », elle stipule qu'il « exercera ses fonctions sous l'autorité de l'Assemblée nationale, avec le concours des ministres qu'il aura choisis et qu'il présidera ». Thiers est élu dans 26 départements. Entré dans la carrière politique en 1830, cet homme d'expérience a été ministre de Louis-Philippe. Il a dénoncé les abus de la guerre dès juillet 1870. Il apparaît à 74 ans comme un homme providentiel. Par deux discours qu'on a surnommés « le pacte de Bordeaux » (19 février et 10 mars 1871), il précise les termes du contrat qui le lie à l'Assemblée. Il s'engage à différer la question constitutionnelle : « Monarchistes, Républicains, ni les uns et les autres, vous ne serez trompés » (10 mars 1871). Ainsi ne choisit-il pas entre Monarchie et République, mais le terme de République est désormais apparu officiellement. La République pour l'instant neutralisée prend une orientation résolument conservatrice. Alors qu'elle signifiait jusque-là la révolution, l'écrasement des Communards par le gouvernement de Thiers va accréditer l'idée d'une République capable d'assurer l'ordre et l'unité de l'État.

d. La Commune de Paris

Pour comprendre la Commune de Paris, il faut se souvenir que dans la France du XIX^e siècle, Paris est un corps politique à part, plus à gauche et plus précocement républicain que le reste de la France. Les circonstances se conjuguent pour aggraver les tensions. La Commune est en effet un sursaut patriotique sur fond de désespoir économique et social en raison de la famine provoquée par le siège que les Prussiens imposent à la capitale. Les Parisiens sont indignés par l'entrée des troupes ennemies le 1^{er} mars. Ils ont la conviction d'avoir été trahis. Leur mécontentement s'aggrave lorsque le gouvernement de Thiers décide le 3 mars de supprimer la solde des gardes nationaux et le moratoire des dettes et des loyers. L'affront est à son comble lorsque l'Assemblée à son retour de Bordeaux décide de s'installer dans la ville des rois, Versailles, le 10 mars 1871. Thiers commet le 18 mars la maladresse de vouloir récupérer les canons et fusils encore à Paris ; la foule ameutée fusille deux généraux. Thiers ordonne alors l'évacuation précipitée, signe d'une radicalisation inévitable. Ainsi envisage-t-il une reconquête par l'extérieur afin d'éviter une fraternisation entre civils et militaires.

Le comité central de la garde nationale annonce des élections au Conseil municipal de Paris pour le 26 mars. « La commune », cette assemblée municipale, siège 54 jours. Il est difficile de donner une teinte politique nette à l'insurrection. Des membres de la première internationale (1864-1876) siègent aux côtés de Blanquistes sans Auguste Blanqui (1805-1881). Celui que l'on a surnommé « l'enfermé » pour ses longues années passées en prison ou en exil est déjà sous les verrous. Blanqui fait le lien entre la première pensée socialiste du début du XIX^e siècle et celle de Marx. On trouve des jacobins comme Charles Delescluze qui a fait les révolutions de 1830 et 1848 et Félix Pyat. Tous deux centralisateurs se réfèrent sans cesse à 1793. Des proudhoniens, des inclassables plus ou moins anarchistes et fédéralistes comme Jules Vallès. Celui-ci lance en février 1871 son journal « Le cri du peuple », reprise d'un titre de la Révolution française qui devient le principal porte-parole de la Commune. Parmi les leaders on recense une minorité d'ouvriers et une majorité d'intellectuels. Il n'y a pas d'unité de pensée, ni de chef pour s'imposer.

La Commune envisage de modifier la société en profondeur. Son programme qui explique qu'on l'ait surnommée « la sociale » comporte des mesures telles que l'interdiction du travail de nuit des ouvriers boulangers ou celle des retenues sous forme d'amendes sur les traitements et les salaires. Mais aussi la création d'un ministère du Travail, la généralisation des syndicats qui deviendraient maîtres de l'appareil productif, la création de coopératives ouvrières de production d'inspiration proudhonienne. La Commune est aussi anticléricale et prévoit la séparation de l'Église et de l'État, l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, l'abolition de la conscription. Tous les agents employés par l'administration, la justice et l'enseignement devront être élus au suffrage universel. Elle annonce aussi un programme de décentralisation nationale d'inspiration nettement proudhonienne basé sur une fédération de communes autonomes. Elle revendique avant tout la République, la décentralisation, la responsabilité directe des élus

révocables en permanence. Elle défend l'égalité entre hommes et femmes. Les clubs féministes se multiplient, les femmes participent aux barricades, ce qui leur vaut au même titre que les hommes, exécutions sommaires et traductions devant les conseils de guerre. La poétesse Louise Michel en est la figure la plus célèbre. Le mot « pétroleuses » qui fera fortune à l'usage des misogynes a été inventé dans les jours qui ont suivi la semaine sanglante des 21-28 mai 1871. La presse versaillaise accusant à tort les Communardes d'avoir allumé des incendies une fois les combats terminés. Avec la Commune de Paris, se dessine une République démocratique et sociale qui souhaite dépasser le simple régime libéral et parlementaire. La province est aussi agitée par des mouvements révolutionnaires du même type, à Alger, Le Creusot, Lyon, Marseille, Narbonne, Saint-Étienne, Toulouse.

La semaine du 21 au 28 mai 1871, plus connue sous le nom de « semaine sanglante », met un terme à cette expérience. Les troupes du Général Galliffet pénètrent dans Paris le 21 mai. Les combats de rue sont très violents, les Tuileries, la Cour des comptes, l'Hôtel de ville de Paris, le Palais de justice brûlent. Les Fédérés, ou Communards, en réponse aux exécutions sommaires faites par les troupes versaillaises, fusillent des ecclésiastiques dont l'archevêque de Paris. Le 31 mai les combats se poursuivent dans le quartier du cimetière du Père-Lachaise. Plus d'une centaine d'insurgés y sont exécutés. Le mur des Fédérés devenu lieu de mémoire leur rend hommage. Les derniers combats se prolongent dans le quartier de Belleville. Thiers évalue l'impact politique de la répression en télégraphiant à ses préfets : « ce spectacle affreux servira de leçon ».

Le bilan humain qui ne peut être qu'approximatif est très lourd. On l'estime à 1 200 morts pour l'armée régulière, 30 000 à 35 000 Parisiens dont 20 000 exécutions¹. Quelque 40 000 personnes sont arrêtées, 10 000 sont condamnées à des peines variées. Plus de 4 200 à la déportation en Nouvelle Calédonie ce qui est le cas de Louise Michel.

Paris reste en état de siège jusqu'en 1876. Le mouvement socialiste est brisé jusqu'à l'amnistie de 1879. Karl Marx en tire les leçons sur le plan de la stratégie révolutionnaire dans son ouvrage « La guerre civile en France ». Victor Hugo, épouvanté par la violence de la répression, prophétise « Le cadavre est à terre mais l'idée est debout ». La Commune de Paris est en France la dernière flambée révolutionnaire du XIX^e siècle, sa marque sur le mouvement socialiste national et international, sur le mouvement anarchiste est profonde. Après une telle répression, la République de Thiers fait figure de régime conservateur, les élections partielles de juillet 1871 montrent déjà le recul des Monarchistes et le progrès des Républicains.

1. Dominique Lejeune, *La France des débuts de la III^e République 1870-1896*, Armand Colin, Paris, 2000.

2. La République s'impose (1871-1879)

a. Le gouvernement de Thiers (1871-1873)

Thiers s'occupe du règlement du conflit avec la Prusse. La paix de Francfort signée le 10 mai 1871 retire à la France l'Alsace (excepté le territoire de Belfort) et le 1/3 de la Lorraine dont les centres sidérurgiques. Gambetta et Victor Hugo désapprouvent et quittent la Chambre après l'annexion. 158 000 Alsaciens-Lorrains préfèrent gagner la France ou l'Algérie plutôt que de rester dans les territoires annexés. La France doit payer une très lourde indemnité de guerre de 5 milliards en or ou en devises étrangères, indemnité qui conditionne l'évacuation du territoire. Elle accorde à l'Allemagne la clause de la nation la plus favorisée, un « Sedan industriel » humiliant. Grâce au recours à l'emprunt, l'indemnité est rapidement acquittée en septembre 1873.

Le pacte de Bordeaux censé sceller le *statu quo* institutionnel, le régime prend cependant une tournure parlementaire. En effet, Thiers entre assez vite en conflit avec l'Assemblée car il se convertit au choix d'une République conservatrice, alors que la majorité monarchiste espère encore une restauration. Cet espoir est néanmoins contrarié par le manifeste dit « du drapeau blanc » du 6 juillet 1871, par lequel le comte de Chambord réaffirme son attachement au drapeau blanc et à l'Ancien Régime. Le conflit entre Thiers et l'Assemblée s'accroît. L'évolution juridique vers plus de parlementarisme en est la conséquence. Plusieurs textes législatifs contribuent à cette évolution. La loi Rivet du 31 août 1871 décerne à Thiers le titre de président de la République mais, de par la volonté de l'Assemblée, « Le chef du pouvoir exécutif prendra le titre de président de la République française et continuera d'exercer, sous l'autorité de l'Assemblée nationale, tant qu'elle n'aura pas terminé ses travaux, les fonctions qui lui ont été déléguées par décret du 17 février 1871 ». Le Président qui cumule aussi les charges d'un président du Conseil est « responsable devant l'Assemblée » ainsi que les ministres. L'Assemblée espère détacher ces derniers du pouvoir de Thiers. À cet effet, un décret d'application du 2 septembre 1871 institue un vice-président du Conseil des ministres en l'absence du président de la République.

Thiers tente quant à lui d'enraciner la République conservatrice. Le 13 novembre 1872, dans un message prononcé à l'Assemblée, il affirme : « la République existe, elle est le gouvernement légal du pays, vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes ». De manière à soumettre le Président, l'Assemblée adopte la loi de Broglie, le 13 mars 1873, dite aussi « loi chinoise » en raison de sa complexité. Celle-ci vise à rendre plus rares les interventions du Président devant l'Assemblée par une réglementation très stricte. Ses messages seront lus à la tribune par un ministre. L'Assemblée distingue la responsabilité ministérielle de la responsabilité présidentielle. Les ministres répondent seuls des actes qui les concernent. Le désaccord de plus en plus manifeste entre Thiers et sa majorité parlementaire aboutit à sa chute. Le 18 mai 1873, Thiers engage un remaniement ministériel pour composer une équipe de républicains modérés. Il est renversé le 24 mai 1873 non sans avoir déclaré : « La République

est le régime qui nous divise le moins », « La République sera conservatrice ou elle ne sera point ».

L'Assemblée élit Mac-Mahon au poste présidentiel. Celui-ci est duc de Magenta, militaire de carrière ayant organisé la répression de la Commune. Il appelle comme vice-président du Conseil le duc de Broglie, principal artisan de la chute de Thiers, qui compose un ministère presque entièrement monarchiste, avec cinq orléanistes et deux légitimistes, un bonapartiste et un représentant du centre. Faute de réussir rapidement une restauration, ce gouvernement va orienter la France vers un Ordre moral.

b. L'échec de la restauration monarchique et le gouvernement de Mac-Mahon (1873-1879)

Mac-Mahon définit devant l'Assemblée, le 25 mai 1873, la politique de son gouvernement : « Avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée qui sera toujours l'esclave de la loi, l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'Ordre moral dans notre pays ».

La formule « Ordre moral » est depuis passée à la postérité. Elle signifie la volonté de rompre avec le souvenir de « la fête impériale » du Second Empire, période perçue comme matérialiste, période de plaisirs et de luxe ; elle signifie aussi la condamnation de la Commune. En outre, la vision de la politique et de la morale qui caractérise l'Ordre moral est manichéenne. Qui n'est pas pour l'ordre est pour l'anarchie ou le radicalisme. Le gouvernement de Mac-Mahon entend promouvoir la moralité publique par la repentance et l'expiation. Il s'agit en effet d'expiation la Commune. L'Ordre moral est aussi une sorte de retour au parti de l'ordre de 1849 ou, si l'on remonte encore un peu plus loin dans le temps, un retour à la politique des ultras de la Restauration.

Cette politique menée par le duc de Broglie, vice-président du Conseil et chef du gouvernement s'appuie sur la justice et sur l'Église. Elle renforce la vieille interférence française du politique et du religieux. Des pèlerinages officiels sont organisés par les congrégations notamment les Assomptionnistes, au Puy, à Chartres où le 28 mai 1873 l'évêque de Poitiers n'hésite pas à proclamer que « La France en détresse attend un chef, elle attend un maître ». À Paray-le-Monial, le mois suivant, le baron de Belcastel entouré de députés monarchistes consacre la France au Sacré-Cœur. Une loi de 1873 déclare d'utilité publique l'édification de la basilique du Sacré-Cœur sur la butte Montmartre. Son financement est assuré par souscription nationale. Le lieu n'est pas neutre, il est choisi pour sa hauteur et sa charge historique liée au martyr de saint Denis et à la fondation par saint Ignace de Loyola de l'ordre des Jésuites. L'édifice symbolise également l'expiation de la Commune de Paris.

La politique d'Ordre moral s'accompagne d'une surveillance stricte de la presse. La vente à la criée est interdite, les procès visent à dissuader toute critique. Les fonctionnaires et les instituteurs sont l'objet d'une surveillance renforcée. À partir du 24 janvier 1874, tous les maires sont nommés par le chef de l'État et

chargés ainsi que les préfets de préparer les élections. Une vingtaine de préfets républicains sont destitués. Les bustes de Marianne sont ôtés des mairies. Il est interdit de commémorer le 14 juillet. Les enterrements civils sont prohibés par un gouvernement hostile à la République, au socialisme et à la libre-pensée. Toutes ces mesures autoritaires et maladroites favorisent, *a contrario*, la propagande républicaine.

Pendant l'été 1873 les Monarchistes tentent à nouveau de décider le comte de Chambord et se heurtent une fois de plus à son intransigeance. Le comte de Paris accepte de le reconnaître en échange de quoi, puisqu'il n'a pas de descendant, c'est un Orléans qui héritera du trône. Mais le comte de Chambord s'obstine. Par sa lettre du 30 octobre 1873 publiée dans le journal légitimiste « l'Union » il réitère son refus d'être « le roi légitime de la révolution ». Dans l'attente de la disparition du comte de Chambord, de Broglie fait adopter la loi du septennat, le 20 novembre 1873, qui confie « le pouvoir exécutif pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon ». Ceci constitue un compromis, de Broglie espérant au départ un mandat présidentiel de dix ans. Le texte ajoute que « son pouvoir continuera à être exercé avec le titre de président de la République ». Autre point de compromis, de Broglie se résout à la création d'une commission parlementaire chargée de rédiger une Constitution dans laquelle les Monarchistes sont l'élément dominant. La progression très lente de ses travaux lui vaut le surnom de commission « du lys ».

c. Le compromis constitutionnel de 1875

Les Monarchistes divisés, l'opinion lasse d'attendre, une remontée des Bonapartistes aux diverses élections poussent Orléanistes et Républicains modérés à réagir et à se rapprocher. Les Orléanistes sont désormais prêts à accepter « l'amendement Wallon » (30 janvier 1875), du nom du professeur de droit, Henri Wallon, député modéré, et membre du groupe centriste. La formule de « gouvernement de la République » étant repoussée, Wallon propose celle de « président de la République élu à la majorité des suffrages du Sénat et de la Chambre ». La proposition est adoptée à une voix de majorité. Cet amendement introduit ainsi la République par le biais de son personnage principal. C'est tout sauf une définition du régime lui-même et une nouvelle proclamation, mais l'amendement Wallon est cependant un moment déterminant pour l'orientation définitive du régime vers la République. On le considère comme l'acte de baptême de la III^e République.

Dès lors, l'adoption des lois constitutionnelles peut se réaliser. Trois lois constitutionnelles sont votées entre février et juillet 1875 (24 et 25 février et 16 juillet). Ce que l'on nomme Constitution ne forme pas un tout. Les textes ne sont précédés d'aucun préambule. Le lecteur ne découvre qu'accessoirement la nature du régime par l'intermédiaire du Président. Plus courte que la Charte de 1814 et que la Constitution de 1852, cet ensemble de textes durera beaucoup plus longtemps, sa souplesse juridique explique la longévité d'un régime qui ne dit son nom qu'à travers la fonction présidentielle. L'amendement Wallon, reproduit dans l'article 2 de la loi du 25 février 1875, stipule que « le président de la République est élu